



FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

A Nantes le 12/02/2010

M. Le Président
AAPPMA La Gaule Nantaise

N/Réf. VM/FD44/10.45
Dossier suivi par M. MOUREN

Objet : Demande d'information sur la gestion piscicole en étang
Etang de la Clérissière sur la commune de La Planche

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité les services techniques de la fédération pour connaître les solutions les plus adaptées en matière de gestion piscicole et d'alevinage applicables à l'étang de la Clérissière dont vous êtes gestionnaire par convention avec la mairie de la Planche.

Après analyse des caractéristiques de cet étang, voici les solutions que je peux vous proposer.

Scénario 1 – Gestion piscicole de type Carnassier

Ce scénario suppose une gestion piscicole basée sur un peuplement de type Cyprino-ésocicole avec comme espèce repère de ce peuplement le brochet. Seront associées à cette dernière des Cyprinidés d'eau calme comme le gardon, le rotengle, la tanche. Une deuxième espèce de carnassier pourra également trouver sa place dans ce peuplement : la perche.

Ce type de gestion apparaît bien adapté à la configuration du plan d'eau de la Clérissière qui reste d'une superficie modeste (2 Ha) et peu profond. Ces caractéristiques physiques vont garantir les conditions idéales pour le bon développement du brochet et des Cyprinidés qui l'accompagnent.

L'introduction de sandre dans un plan d'eau comme celui de la Clérissière reste déconseillé au regard des risques épidémiques attendus (Bucephallose larvaire). Par ailleurs, le sandre reste un carnassier pélagique dont la présence en forte densité dans un milieu restreint peut vite engendrer un déficit marqué de la ressource alimentaire.

Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Reconnue d'utilité publique, agréée « Protection de la Nature »

Les Dorides, 1 rue Eugène VARLIN - BP 90 419 - 44104 NANTES Cedex 4

Tel : 02 40 73 62 42 – Fax : 02 40 69 21 72

Courriel : fede.peche44@club-internet.fr – Site : <http://www.unpf.fr/44/>



Scénario 2 – Gestion piscicole de type Carpe

L'introduction de carpe reste à éviter si l'on souhaite bénéficier d'une gestion équilibrée favorisant les espèces carnassières. En effet, par leur caractère fouisseur marqué, elles vont engendrer des phénomènes de mise en suspension des sédiments dans l'eau, limitant notamment la qualité de l'eau et le développement de végétation aquatique favorable aux carnassiers comme le brochet et la perche. Elles génèrent également une prédation sur les pontes et larves des autres espèces piscicoles qui sera d'autant plus forte que la densité en carpe est élevée et que le milieu est restreint.

Par ailleurs, une surdensité en carpe, associée à la pratique courante de la remise à l'eau, vont provoquer des phénomènes de nanisme dans un plan d'eau de faible superficie, limitant la présence d'individus de grande taille recherché par les pêcheurs carpistes.

Une gestion piscicole basée sur une forte densité de carpe n'apparaît pas des plus favorables vis-à-vis des caractéristiques de l'étang de la Clérissière. Elle restera exclusive, interdisant le développement équilibré d'un peuplement Cyprino-ésocicole basé sur des carnassiers comme le brochet et la perche.

L'analyse des caractéristiques physiques et du potentiel piscicole de l'étang de la Clérissière montre clairement une préférence pour une gestion piscicole de type Carnassier (Brochet et Perche).

Cependant, et afin de permettre la pratique de différentes techniques de pêche, l'introduction de carpe reste possible. Elle doit cependant se faire sous les conditions suivantes de manière à ne pas mettre en péril la gestion piscicole globale de l'étang. Les carpes doivent être introduites en faible densité, de préférence avec un sexage préalable pour éviter toute reproduction naturelle. Le cas échéant, il conviendra de programmer des opérations de vidange afin de contrôler au mieux le développement de la population. Cela permettra d'éviter les déséquilibres dans la gestion piscicole globale de l'étang engendrés par la surdensité d'individus ainsi que les phénomènes de nanisme (peu intéressants par ailleurs pour les pêcheurs carpistes).

Je tiens bien évidemment à votre disposition nos services techniques pour de plus amples informations notamment sur les plans d'alevinages possibles pour cet étang de la Clérissière.

En espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie de croire, monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

M. BENOIT Roland

Président de la Fédération de Loire Atlantique
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Plo Vincent MOUREN